

Conseil de quartier du Centre-ville
Compte-rendu de la 2ème plénière
Jeudi 25 mars 2021 à 20h
Visioconférence

Ordre du jour :

- 1- Accueil
- 2- Réflexions sur le règlement intérieur
 - a. Organisation des échanges
 - b. Les différents points de fonctionnement
 - c. Questions/Réponses
 - d. Propositions de règlement intérieur émis par les groupes (*voir en annexe*)
- 3- La redynamisation du centre-ville et la place des Halles
- 4- Prochains rendez-vous
- 5- Questions diverses et bilan

Participants présents

- 45 membres se sont connectés sur 68 inscrits
- 8 excusés et 15 absents
- Démission d'une personne tirée au sort sur les listes électorales supplémentaires depuis la 1^{ère} plénière

Élus présents :

- Valérie HUET-MORINIERE, adjointe chargée du centre-ville, du patrimoine et de la végétalisation
- Uisant CREQUER, adjoint chargé du renouvellement démocratique, des ressources humaines et du dialogue social
- Yves FORMENTIN-MORY, conseiller municipal délégué chargé de la démocratie participative et de la structuration des quartiers.

Services présents :

- Jacky FREMY, responsable de la démocratie participative
- Claude GUELLEC, chef du service technique gestion du parc informatique et de la relation utilisateur

1- Accueil

Avant que le compte-rendu du 25 février dernier ne soit validé officiellement par les membres présents, Valérie HUET-MORINIERE propose aux 4 participants absents lors de la 1^{ère} plénière, de se présenter. Ensuite, elle détaille l'ordre du jour de la réunion.

Avant de débattre sur le règlement intérieur, Aude AYMÉ demande le timing pour parler des différents sujets, car si nous passons toute la soirée à discuter de la charte, nous ne pourrions pas débattre des sujets importants.

Yves FORMENTIN-MORY rappelle qu'une Commission Extra-Municipale (CEM) sur la redynamisation du centre-ville va se réunir prochainement, avec des représentants de chaque conseil de quartier (+ des représentants d'organismes ou d'associations diverses inscrits également dans les conseils de quartier).

Aude AYMÉ intervient (en toute quiétude et sérénité) pour reprendre le timing proposé sur la charte. Elle rappelle qu'un sujet crucial est actuellement en discussion, celui de définir la place des Halles qui sera votée par la CEM. Elle rappelle que les membres des conseils de quartier participent normalement à l'élaboration des projets concernant leurs quartiers ou la ville. Il lui apparaît fort dommage que les élus laissent aussi peu de temps pour en parler, alors que la proposition est de discuter sur des choses déjà réfléchies. Où est la démocratie participative ?

Yves FORMENTIN-MORY rétorque que la CEM donnera des avis, mais ne décidera pas de l'avenir des halles. C'est le rôle des élus du conseil municipal de Quimper de prendre leurs décisions, le moment venu. Pour compléter son propos, une adresse mail générique a été communiquée pour qu'un maximum d'avis Quimpérois soit bien pris en compte (voir plus loin). Une synthèse finale sera rédigée sur ce sujet.

Martine PETIT exprime également l'urgence concernant ce sujet de Halles, avec une remise en cause du référendum qui a été l'outil participatif utilisé par l'ancienne majorité. Dans cette instance de démocratie participative, les participants ont sans doute beaucoup de choses à dire sur ce sujet-là, ce soir. Est-ce qu'il ne serait pas possible de raccourcir le temps accordé à la mise en place du règlement intérieur qui pourrait être complété lors de la prochaine plénière ? Elle pense que les conseils de quartier ne doivent pas être cantonnés à une seule séance de 2 h, une fois par mois et que les membres devraient pouvoir communiquer de manière très libre pendant l'interstice séparant deux plénières. Vingt minutes pourraient être suffisants sur le règlement pour ensuite, constituer un groupe de travail sur les Halles et travailler de manière plus construite que les seuls volontaires de la CEM.

Yves FORMENTIN-MORY rappelle que pour bien fonctionner au sein d'un groupe, un règlement intérieur quel qu'il soit, est primordial. D'autre part, les échanges réalisés lors des anciens conseils de quartier ont été recensés et ajoutés aux commentaires reçus actuellement sur les Halles. Très prochainement, les coordonnées autorisées des participants au conseil de quartier du Centre-ville vous seront envoyées, ce qui vous laissera toute initiative pour travailler sur cette thématique.

Claude ROLLAND démontre que les deux participantes qui se sont exprimées connaissent apparemment le fonctionnement des conseils de quartier. Il ne comprend pas qu'elles veulent d'entrée, s'attaquer au travail de la CEM. Même si le sujet des Halles est un sujet central actuellement, les nouveaux membres de cette instance ne peuvent pas faire l'économie de s'organiser, reconnaissant que des règles de fonctionnement sont nécessaires avant de pouvoir débattre sereinement.

2- Règlement intérieur

L'objectif principal de ces échanges est de construire ensemble le règlement intérieur du conseil de quartier et de l'adapter si possible aux 4 conseils de quartier.

1a- L'organisation des échanges :

- ✓ Tirage de 8 groupes aléatoires par le service informatique
- ✓ Deux groupes de travail par thème :
 - Animation du conseil
 - ▶ Groupes 1 et 2

- Organisation du travail ► Groupes 3 et 4
- Place du conseil et des participants ► Groupes 5 et 6
- Règles collectives ► Groupes 7 et 8
- ✓ Organisation de chaque groupe :
 - Un maître du temps
 - Un animateur
 - Un secrétaire (retour du document par mail à Jacky)
 - Noter les noms ou prénoms de tous les participants au groupe
 - Un porte-parole
- ✓ Restitution par un des 2 groupes, le 2ème porte-parole de l'autre groupe complète...

1b- Les différents points de fonctionnement avec la charte comme cadre général

- ✓ Animation du Conseil : comité d'animation, porte-parole(s), mode de désignation, rôles, place des élus...
- ✓ Organisation du travail : groupes de travail, plénière, inter-quartier, rythme des réunions, lieux, comptes rendus, ordre du jour, communication interne...
- ✓ Place du Conseil et des participants : quel rôle et quelle place des participants au CQ par rapport aux élus, aux habitants, aux associations de quartier. Communication externe, visibilité des participants au CQ, etc.
- ✓ Règles collectives : modalités de validation (projets, avis, question, expression...), absentéisme, règles de respect, révision du règlement intérieur, etc.

1c- Questions/Réponses :

Est-ce que l'objectif de ce règlement intérieur est d'en avoir un seul pour les 4 conseils de quartier ?

L'idéal serait en effet, d'avoir le même, aussi bien d'un point de vue pratique que visuellement. Maintenant, nous sommes ouverts à ce qu'une grande partie soit commune aux 4 conseils de quartier, auquel pourraient s'ajouter quelques règles particulières proposées par les membres d'un même conseil.

Pourquoi ne pas faire confiance aux multiples conseils de quartier précédents sur le règlement déjà existant, plutôt que de faire de la réunionite sur ce sujet, le système démocratique étant le même ?

Ce ne sont pas les mêmes personnes (17% d'anciens membres) et la démarche proposée diffère. Il est important de se mettre d'accord dès à présent, sur le déroulement de nos réunions pour que les choses se déroulent au mieux entre tous les participants. Comment envisage-t-on de faire la route ensemble, en sachant que chacun est appelé à donner son avis pour construire ces règles et les partager d'un commun accord ? En travaillant avec d'anciens membres des conseils de quartier, nous avons pu constater des dysfonctionnements sur la méthode de gestion, sur le choix des ordres du jour, sur la place des élus... La chose la plus importante, c'est bien la manière de fonctionner. La démocratie participative ne marche que si nous sommes très méthodologiques, sinon nous pourrions nous orienter vers de l'autocratie, voire avec des intervenants qui s'acaperont la parole avec leurs connaissances techniques ou autres... Nous voulons partager la parole avec tous les membres et pas seulement une partie. On ne peut absolument pas faire abstraction de cette étape.

1d- Propositions émises par les groupes

Voir les annexes en fin

3- La redynamisation du centre-ville et la place des Halles

Yves FORMENTIN-MORY communique l'adresse mail de la commission extra-municipale sur la revitalisation du centre-ville et la place des Halles (questions, remarques, divers...) qui va perdurer tout le mandat et assurera un lien permanent avec le conseil de quartier : cem.revitalisation-centre-ville@quimper.bzh . Aujourd'hui, deux scénarios sont envisagés :

- La rénovation des Halles actuelles, avec des halles transitoires installées le temps des travaux sur l'esplanade François MITTERAND ou la place Saint Mathieu, ce qui inquiètent les commerçants.
- Le transfert des halles à la Glacière pour faire le lien avec le marché actuel, avec un réaménagement de la place Saint-François, tout en gardant une partie de la structure actuelle des Halles. Les commerçants n'auront pas d'interruption de leurs activités, avec un seul déménagement à organiser des Halles actuelles, vers les nouvelles halles de la Glacière, si ce scénario est retenu.

Jean-Marc QUÉRÉ enchaîne avec plusieurs questions :

- Est-ce que le budget des deux scénarios a été chiffré ?
- Quelles sont les contraintes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant le scénario n°2 pour le site de la Glacière placé en zone orange ?
- Même si la collectivité peut faire une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), comment va s'organiser l'expropriation des propriétaires actuels ? Est-ce que ces achats de biens privés ont été comptabilisées dans le projet de transfert ?
- Comment se feront les accès des véhicules d'approvisionnements (fruits et légumes, poissons, fleurs...) par la rue de La Providence, dans le scénario n°2 ?
- Qu'en est-il du bilan carbone pour les deux scénarios ?
- Est-il envisageable de faire un référendum interne pour les participants des 4 conseils de quartier ?

Martine PETIT demande comment nous pourrions avoir un groupe de travail sur ce sujet.

Aude AYMÉ rappelle qu'un référendum a eu lieu, alors que les conseils de quartier ont beaucoup débattu sur les Halles. C'est très regrettable pour la démocratie locale que plusieurs milliers de personnes se soient déplacées pour voter et que la collectivité ne tienne pas compte des avis émis. Les architectes se sont aussi exprimés pour une rénovation. N'oublions pas l'importance du bilan carbone !

Claude ROLLAND exprime le fait que les halles sont incluses au sein du thématique plus général axée sur la « redynamisation du centre-ville ». Est-ce que le concept des halles a été revisité ? Est-ce seulement un endroit où on fait son marché, où on vient consommer, où on fait autre chose... ? Un bâtiment répond à une fonction, quel que soit son emplacement.

Virginie LOISEL qui participe à la CEM en tant que membre du conseil de quartier du Centre-ville, répond que la municipalité n'interroge absolument pas les participants sur le lieu choisi. A ce jour, nous travaillons sur les usages de ce bâtiment, sa fonctionnalité et la qualité de ses services. Aucun transfert de responsabilités n'est exercé sur les citoyens que nous sommes. La municipalité prendra sa décision, en fonction des avis exprimés, les commerçants ayant aussi leurs places. En tant que membre de cette CEM, nous avons signé une charte de confidentialité. Elle implique une validation des comptes rendus effectués lors la commission suivante. Le coût des deux scénarios s'élève à environ 10 millions d'euros, en sachant que les appels d'offres ne sont pas encore réalisés.

Un participant demande à connaître les représentants du conseil de quartier à cette CEM.

Yves FORMENTIN-MORY répond aux questions posées :

- Virginie LOISEL et Danièle PETTON sont les deux titulaires tirées au sort. Deux suppléants peuvent les remplacer, du fait que les réunions ont lieu en journée à cause de la crise sanitaire.
- Les commerçants ont également des avis partagés sur l'emplacement des halles.
- Chaque locataire des Halles Saint François est reçu individuellement par madame la maire et/ou Valérie DURRWELL, adjointe chargée de l'attractivité, du commerce et des métiers d'art.
- Des réunions collectives avec les commerçants limitrophes ont également été mises en place, pour permettre à chacun de s'exprimer sur ce sujet.
- Des comptes rendus font état de tous ces rendez-vous. Ils sont ensuite versés à la réflexion et à la synthèse des élus qui seront chargés de prendre une décision, lors du conseil municipal extraordinaire fin avril.
- Il confirme les coûts des deux projets, sous réserve de mauvaises surprises comme la municipalité en a rencontrées lors de l'aménagement du centre des congrès du Chapeau Rouge.
- Pour les commerçants, la location de halles transitoires nécessitera un budget d'environ un million d'euros.
- L'aménagement de la place Saint François est également compris dans les dix millions d'euros, les nouvelles halles s'élevant à environ 6 millions d'euros.
- La zone de la Glacière est bien en zone orange sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Les contraintes seront bien sûr prises en compte.
- Le choix de l'implantation n'étant pas encore pris, les expropriations des propriétaires de garages ne sont pas engagées actuellement. Une partie des garages ont déjà été acquis par la précédente majorité municipale, dans le but de disposer de foncier urbain.
- Concernant le bilan carbone, il est à peu près équivalent pour les deux scénarios.
- L'enjeu sur les usages est vraiment très important au sein de la CEM, la place des halles s'inscrivant dans le projet global de revitalisation du centre-ville.
- Quel que soit le scénario retenu, la question des livraisons reste de fait, un élément compliqué mais essentiel dans les deux cas, notamment avec le manque d'espaces de stockage pour les Halles actuelles.

Concernant les futurs échanges entre participants, les règles de bienveillance et de respect des uns et des autres doivent nécessairement s'appliquer à tous. Du fait que le présentiel est actuellement interdit, nous organiserons une tchatche en ligne avec un logiciel de messagerie instantanée. Cependant, le groupe référent sur ce sujet reste la Commission Extra-Municipale de revitalisation du centre-ville (CEM). Il rajoute que tous les Quimpérois, voire même des consommateurs extérieurs à la ville et non uniquement le quartier du centre-ville, sont concernés par les Halles qui est un bâtiment municipal.

4- Informations pratiques

4a- Quatre participants (2 titulaires et 2 suppléants), sont invités à se faire connaître pour participer à une réunion sur les illuminations de Noël, entre le 17 et 31 mai, en présentiel et en journée.

4b- Plusieurs visites sont proposées en journée, à 14h (sous réserve des contraintes sanitaires) :

- Les serres municipales le 16 avril (annulée pour confinement)
- Le jardin du théâtre Max Jacob le 29 avril (annulée pour confinement)

- Une visite des jardins de la Retraite, de la Paix et de Locmaria sera organisée le jeudi 3 juin 2021. 20 places seront proposées aux participants des 4 conseils de quartier.

4c- Prochain rendez-vous du conseil de quartier du centre-ville
Jeudi 27 mai de 20h à 22h

5- Questions diverses et bilan

Au regard de cette annoncée, Martine PETIT souligne que cette instance ne se réunira pas avant le conseil municipal extraordinaire, pour s'exprimer sur les Halles. Elle comprend qu'un groupe de travail n'est pas souhaité par les élus.

Yves FORMENTIN-MORY réitère le fait que le service de la démocratie participative enverra très rapidement les coordonnées autorisées de tous les participants au conseil de quartier du centre-ville. A charge pour ceux qui le souhaitent de mettre en place un groupe interactif sur le sujet de la place des halles.

Malgré les réponses fournies par les élus aux questions posées, Aude AYMÉ reprend qu'elle ne conçoit pas la démocratie participative comme telle, son but étant de connaître les « pour » et les « contre » sur ce projet de transfert.

Martine PETIT rajoute que ces propositions devraient être validées par l'ensemble des conseils de quartier, pour que ce soit plus démocratique.

N'étant pas intéressée par tous les sujets qu'elle écoute, Aude AYMÉ répète inlassablement les mêmes arguments (référendum, discussions en conseil de quartier...). Elle constate ce soir, que la nouvelle majorité veut éviter ce sujet. Elle aurait aimé partager les avis des 45 participants sur les Halles, ce qui aurait été un bon début de conseil de quartier participatif. Est-ce de la démocratie participative si les élus décident, sans nous écouter ? Beaucoup d'arguments sont pour la Glacière... Elle a bien entendu et bien écouté. Alors voilà, ça ne coûtera pas plus cher. Alors voilà... Elle s'interroge toujours sur les réels objectifs d'un conseil de quartier qui sont de partager, d'écouter, avec une information qui remonte. Le constat de ce soir, c'est que notre information ne va pas remonter.

Coupé plusieurs fois dans sa réponse, Uisant CRÉQUER l'invite à envoyer ses remarques aux représentants du conseil de quartier à la CEM ou à l'adresse mail citée ci-dessus, comme le travail collectif envisagé pourra le faire.

Yves FORMENTIN-MORY refait l'historique des échanges qui sont pris en compte par la CEM et tous ses membres.

N'acceptant toujours pas que les élus actuels ne tiennent pas compte du référendum, Aude AYMÉ persévère sur sa résolution de connaître les avis de chacun.

Danièle PETTON, représentante du conseil de quartier du centre-ville à la CEM, n'est absolument pas opposée à ce qu'on puisse utiliser son adresse mail. Elle est ouverte aux réflexions et aux questions pour les faire remonter.

Pour Claude ROLLAND, ces participantes veulent apparemment faire un coup d'État.

Malgré ces échanges assez vifs, Valérie HUET-MORINIERE encourage chacun à envoyer ses remarques et ses souhaits à la CEM. Elle entend la frustration de certains, mais n'oublie pas que ceux qui n'ont pas encore un avis tranché sur la place des futures halles, les questions soulevées étant plutôt : Comment vit-on les Halles aujourd'hui et comment souhaite-on les vivre demain ? Bonne fin de soirée.

Le conseil de quartier est clos à 22h25.

Annexes concernant les diverses propositions émises par les groupes :

Groupe n°1 :

Corine (*maître du temps*), Ophélie (*secrétaire*), Marie (*secrétaire*), Isabelle (*Animatrice et porte-parole*), Devi, Olivier et Adela

Passage de

Mode de désignation

- Tous les postes (porte-parole, secrétaire, maître du temps...) désignés à chaque début de séance et non à long terme afin de laisser chacun prendre part au conseil de quartier et éviter qu'une personne ait toute la responsabilité (de manière volontaire sinon une "petite règle" imposée pour désigner si pas de volontaire : tirage au sort ?)
- Garder le format des sous-groupes
- Créer un document type commun à tous les sous-groupes : noms participant, postes, ordre du jour, temps imparti pour chaque thème, fréquences, décisions. A envoyer par mail pour le valider en amont > ODJ envoyé 1 semaine avant et validé 24h avant
- Tenir un registre pour les rôles
- Comment garantir la parole à tous les participants ?
- Sous-groupe aléatoire ? ou groupes figés? Peut-être changeant afin de pouvoir se rencontrer ? (Sujet à rediscuter)
- Avoir le choix aussi de pouvoir rejoindre un autre sous-groupe
- Adresser le compte rendu à tous les groupes (sujets + état d'avancement) afin de partager les échanges sur les autres thématiques

Places des élus :

- Leurs expertises , financements, historique des sujets
- Faire un état des lieux des sujets + les ENJEUX
- Communiquer les avis/votes du conseil de quartier
- Dans chaque sous-groupe : présence d'un adjoint ou un technicien pour exprimer les expertises et historiques en début de séances?
- Neutralité et objectivité

Temporalité :

- Chaque sous-groupe pourraient fixer leurs timing de réunion (adapté en fonction des sujets)
- 1 plénière collective une fois par mois conservée

Groupe n°5 :

Anna, Michèle, Yannick, Bruno, Jacqueline (*Secrétaire*), Karine, Martine (*Animatrice*) et Danièle

Passage de.....

- *Rôle des «conseillers» par rapport aux habitants et à la municipalité?*
- *Communication des habitants vers les conseillers et vice-versa?*
- Nos noms ne sont pas à connaître des habitants.
- Il s'agit d'une démarche individuelle pour discuter collectivement en groupe restreint. Les élus sont l'interface avec les habitants
- Nos coordonnées ne sont pas à communiquer.
- Le CQ est un groupe apporteur d'idées.
- Le CQ donne son avis après réflexion commune.
- *Comment faire émerger ces avis auprès des habitants?*
- *Comment transmettre ces avis?*
- *Comment discuter avec une parole libre entre nous (sans élus)?*
- Pour les Halles la question s'était posée de comment recueillir la parole des commerçants et associations?
- Dans la mandature précédente la communication se faisait par les Elus et par le Maire de Quimper. Le Quimper magazine relayait aussi les débats du CQ. La visibilité était minime.
- Démarche collective: nous débattons entre nous et les habitants cotoyés de manière informelle peuvent nourrir notre propos. On peut concevoir aussi que certains volontaires aillent à la recherche d'avis des habitants.
(Dans ce cas qui nous garantit la véracité des propos rapportés?)
- Il faudrait une boîte aux lettres matérielle ou numérique pour que les habitants eux-mêmes nous transmettent leur avis.
- Possibilité d'un référendum.
- La charte dit que les CQ sont consultatifs.
- *Quel rôle souhaitons nous?:* Echanges entre nous, émulation d'idées.
- *Question sur notre légitimité:* Les élus nous ont donné une légitimité pour aller vers les habitants
- Certains refusent une démarche pro-active, d'autres seraient volontaires comme porte-parole ou relais auprès des élus de la parole des habitants.
- Dans l'ancienne mandature un badge avec le logo de la ville avait été donné aux conseillers, ce qui rendait visible cette légitimité.
- Certains conseillers représentent des associations ils ont donc + de facilités à aller recueillir des avis.
- Dans notre groupe il y a 3 personnes tirées au sort.
- *Certaines séances devraient-elles être ouvertes au public?*

Groupe n°2 :

Marilyne, François, Élisabeth, Marie, Fanny et Jean-Jacques

Passage de

Place des élus :

- ✓ Priorité à l'adjoint de quartier et place en retrait des autres élus ; Crainte d'une prise en charge politique

Désignation des rôles :

- ✓ Par tirage au sort, sinon acceptation sur la base du volontariat
- ✓ Responsabilités tournantes « pas de professionnel au poste »
- ✓ Apprentissage des prises de parole et de l'animation : « certains n'osent pas prendre la parole, mais sont pourtant capables de la prendre »
- ✓ Temps de parole réglementée (inscription en début de réunion) et minutée

Collectif d'animation :

- ✓ Réunion 15 jours avant chaque plénière
- ✓ Proposition de l'ordre du jour
- ✓ Membres des commissions extra-municipales exclus

Budget participatif

- ✓ Participation d'une ou deux personnes au conseil municipal lors de la discussion sur le montant et l'orientation de la somme allouée.
- ✓ Retour au conseil de quartier
- ✓ Surveillance de l'attribution et de la destination

Remarques sur l'importance du nombre de membres du conseil de quartier :

- ✓ Comment fonctionner avec un collectif aussi important
- ✓ Difficile de faire un vrai tour de table, même en présentiel
- ✓ Actuellement en visioconférence, l'efficacité est bien modeste, voire discutable.
- ✓ Ne serait-il pas possible de faire 2 groupe en présentiel

Groupe n°3 :

Virginie, Robert, Élisabeth, Francisco, Annick

Passage de

- ✓ 7 plénières par an
- ✓ Des groupes de travail qui se constituent autour des sujets du moment.

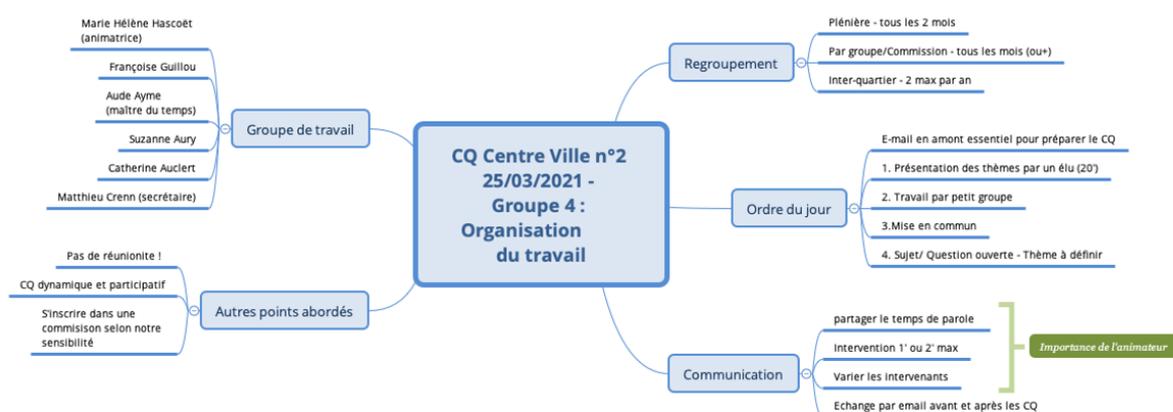
Dans ces groupes :

- ✓ Pas plus de 12 personnes
- ✓ Une personne peut siéger dans plusieurs groupes (pas plus de 3)
- ✓ Deux groupes peuvent travailler sur un même sujet
- ✓ Le temps de parole est géré par l'animateur de la séance
- ✓ L'animateur et le rapporteur sont choisis à chaque séance
- ✓ Chaque groupe organise son travail et sa communication interne en autonomie
- ✓ Un groupe = un coordinateur qui centralise l'information, est garant du suivi, de la communication vers le conseil en plénière. Il ne peut être coordinateur que d'un seul groupe.

Groupe n°4 :

Marie-Hélène, Françoise, Aude, Suzanne, Catherine et Matthieu

Passage de



Groupe n°6 :

Aymeric, René, Jean-Marie, Nicole et Jean-Marc

Passage de

Rôle du CQ vis-à-vis des élus

- ✓ Apporter des avis argumentés et contradictoires (reflétant la diversité des opinions) sur les sujets qui nous sont soumis et/ou qui concernent le centre-ville
- ✓ Demander l'intervention des personnels techniques de la mairie afin de mieux comprendre les problématiques sur les sujets comme la gestion des déchets, la propreté...
- ✓ Être une « courroie de transmission » concernant la vie du quartier et les problématiques soulevées par les habitants
- ✓ Concevoir et mettre en place des projets concernant le quartier dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée

Rôle du CQ vis-à-vis des habitants

- ✓ Permettre aux habitants de nous transmettre des informations et/ou des demandes sur des sujets précis : boîte mail ? boîte aux lettres physique ?
- ✓ Faciliter la remonter de ces informations aux élus
- ✓ Rendre l'action du CQ visibles pour les habitants (quelle communication ?) ainsi que les sujets et questions qui sont évoqués lors des réunions.

Questions qui ont été soulevées lors de notre discussion

- ✓ Comment faire pour retransmettre l'opinion collective du CQ aux habitants (et aux élus) afin d'éviter la diffusion d'avis personnels notamment ?
- ✓ Est-il possible d'envisager la mise en place de référendum ou votes au sein du CQ sur certains sujets afin de décider d'un avis du CQ qui pourrait être communiqué par la suite aux habitants (et aux élus) ?
- ✓ Qu'est-ce qui est prévu (et/ou possible) en termes de communication ? Journal, affiches, une partie des comptes rendus publique....
- ✓ Est-il envisageable d'organiser des réunions publiques (ou débats) sur des sujets qui le nécessiteraient ?

Groupe n°7 :

Isabelle (*porte-parole*),.....

Passage de

Modalités de validation :

- ✓ Instauration de différentes commissions thématiques puis répartition libre sur les différents sujets.
- ✓ La participation et l'élaboration sont-elles autonomes ?
- ✓ La commission décide d'un certain nombre de réunions 1 fois/mois par exemple puis la validation se fait en plénière 1 fois/trimestre.
- ✓ Pour les réunions un outil de type Zoom peut s'avérer nécessaire

Règles collectives :

- ✓ Échanges : comment les participants prennent-ils la parole ? Le groupe souligne la nécessité d'une parole sans agressivité et un temps limité à 2 ou 3 minutes. Eviter les paroles discriminantes et respecter la laïcité.

Révision du règlement : non

Modalités de validation : à la majorité

Gestion des absences: l'envoi d'un mail semble relever de la simple politesse mais ne nécessite pas d'être motivé. Au-delà de 5 absences non excusées il est souhaitable de mettre en place un rappel sympathique.

- ✓ Pas de parole discriminatoire
- ✓ Respect de la laïcité
- ✓ Envoi d'un mail pour excuser son absence
- ✓ Au bout de 5 absences non excusées, un rappel peut être envoyé auprès de la personne concernée
- ✓ Libre choix des sujets par les participants

Rythme des séances

- ✓ Les groupes pourraient se réunir une fois par mois
- ✓ Les plénières une fois par trimestre.
- ✓ Avoir les outils nécessaires pour organiser des réunions en visioconférence

Groupe n°8 :

Pauline (*secrétaire*), Claude (*Animateur*), Joseph, Jean-Jacques, Rémy
Passage de

- ✓ Ne pas se couper la parole. S'écouter.
- ✓ Respect des personnes. « Chacun a le droit de donner son avis ». Distinguer la Personne et les Idées.
- ✓ Désigner un « maître du temps » par séance afin que certains ne prennent pas plus le temps de parole que d'autres.
- ✓ Validation des décisions à la majorité.
- ✓ Mais si 2 tendances elles devraient être dans le compte rendu afin que l'avis de la minorité soit connu.
- ✓ Mettre en avant les sujets d'intérêt commun remontés et les prioriser (par vote)
- ✓ Préalablement aux votes il faut viser le consensus.
- ✓ Des groupes peuvent se faire, pour « s'affronter » par arguments et tendre vers le consensus.
- ✓ Le respect commence par la présence.
- ✓ 3 absences injustifiées => exclusion ? Prendre contact avec la personne pour connaître sa situation, son avis sur les CQ.
- ✓ Faire entrer une personne de liste d'attente.
- ✓ C'est conseil de quartier qui vote pour exclusion et renouvellement.
- ✓ Le conflit c'est lorsque l'intérêt personnel passe avant l'intérêt commun. Replacer l'intérêt général aux centres des séances.
- ✓ Le règlement intérieur devra être revu 1 fois par an. Une sorte de bilan annuel. Pour pouvoir apporter de nouvelles méthodes. En voyant ce qui ne fonctionne pas et doit être amélioré.